



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT RELATIF AU « CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX »

Prenez avis, conformément aux dispositions de l'article 10 et 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., c E-15.1.0.1), qu'un projet de règlement relatif à la modification au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux a été déposé lors de l'assemblée régulière tenue le 8 janvier 2018 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Ce projet de règlement propose :

- 1- Les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique
- 2- Les valeurs énoncées dans le code d'éthique et de déontologie doivent guider toute personne à qui il s'applique dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables.
- 3- Les règles prévues au présent code d'éthique et de déontologie ont pour objectifs de prévenir, notamment :
 - a) Toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions
 - b) Toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2)
 - c) Le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites

Ce projet de règlement no.637 sera adopté lors de la séance ordinaire qui aura lieu le
5 février 2018 à 19 h 30 à l'hôtel de ville situé au 5655 route 112, Ascot Corner.

Le projet de code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est disponible aux bureaux de la municipalité situés au 5655 route 112, Ascot Corner aux heures régulières d'ouverture du bureau.

Jonathan Piché
Directeur général / secrétaire-trésorier

DONNÉ àAscot Corner.....ce..... 10^{ième}.....jour de...janvier.....
de l'an deux mille dix-huit.


Directeur-général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné (e), Jonathan Piché, directeur-général et secrétaire-trésorier
de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office, avoir publié
l'avis public ci-haut, aux deux endroits habituels désignés par le conseil, le 10
janvier 2018,

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 janvier 2018.


Directeur-général et secrétaire-trésorier